

### BARISIS

#### Le maire s'en va (déjà) mais les turbulences restent



Didier Lemée (ici avec l'écharpe tricolore) a préféré jeter l'éponge après quatre jours de mandat. Il gardera néanmoins sa place d' élu comme simple conseiller.  
Photo d'archives

Surprise de taille à Barisis-aux-Bois. Après quatre jours de mandat, le maire, Didier Lemée, a démissionné pour « raisons personnelles ». Un nouvel épisode qui fait désordre dans une bourgade pourtant bien décidée à retrouver la quiétude.

A croire qu'à Barisis-aux-Bois, c'est un peu comme aux Galeries Lafayette : il s'y passe toujours quelque chose.

Après une cérémonie de vœux où l'ancien maire, Michèle Geais, avait réglé ses comptes « au lance-flammes » et une campagne municipale quelque peu âpre, voilà qu'un nouveau rebondissement alimente la chronique locale.

Un rebondissement aussi spectaculaire qu'inattendu. Fraîchement élu le samedi pascal (il y a neuf jours), Didier Lemée, a démissionné de ses fonctions (tout en restant membre du conseil). « Je n'ai aucun commentaire à faire. Cela a été fait seulement aux intéressés ! » nous répondait-il samedi après-midi.

Selon nos informations, Didier Lemée, dans le courrier de démission qu'il a transmis

mercredi dernier à la préfecture, aurait fait marche arrière devant l'ampleur de la tâche à accomplir.

#### Désaccord

Une décision, certes, respectable, mais qui fait sérieusement désordre après quatre jours de mandat.

Au village, ça « jase » forcément et une bonne partie de la population n'a que peu goûté (doux euphémisme !) cette péripétie. Dans les rangs de l'opposition, on s'interroge tout naturellement : « Le ou les motifs du départ de M. Lemée ne nous ont pas été communiqués par les adjoints que nous avons rencontrés ce matin (samedi). Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées : soit il a découvert la gestion de l'équipe municipale dans un état tel ; soit il a surestimé sa capacité pour gérer une commune ; soit il s'est mal entouré et a découvert qu'il n'arrivera pas à mener ses projets », analysait Emmanuel Fontaine, élu de l'opposition. Quoi qu'il en soit, cette démission ne remet nullement en cause l'élection des quinze conseillers municipaux. Simplement, l'assemblée municipale devra se réunir très vite pour procéder de nouveau à l'élection du maire et de ses deux adjoints.

Pour ne rien arranger à la situation, un « bruit » prêterait à la majorité (10 sièges sur 15) l'intention de placer l'un des siens. Un élu qui n'a pas vraiment fait le plein des voix lors de l'élection.

« Il serait logique que soient désignés les élus qui ont obtenu le plus de voix au scrutin. Voilà pourquoi, toujours dans une démarche d'ouverture, nous proposerons notre candidate au poste de 2e adjoint », continuait Emmanuel Fontaine.

Ludovic Barbarossa

**Auteur :**

**Article paru le : 31 mars 2008**